

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 62 (1989)

Heft: 7-8

Artikel: École supérieure de commerce de Lausanne

Autor: Antipas, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129003>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

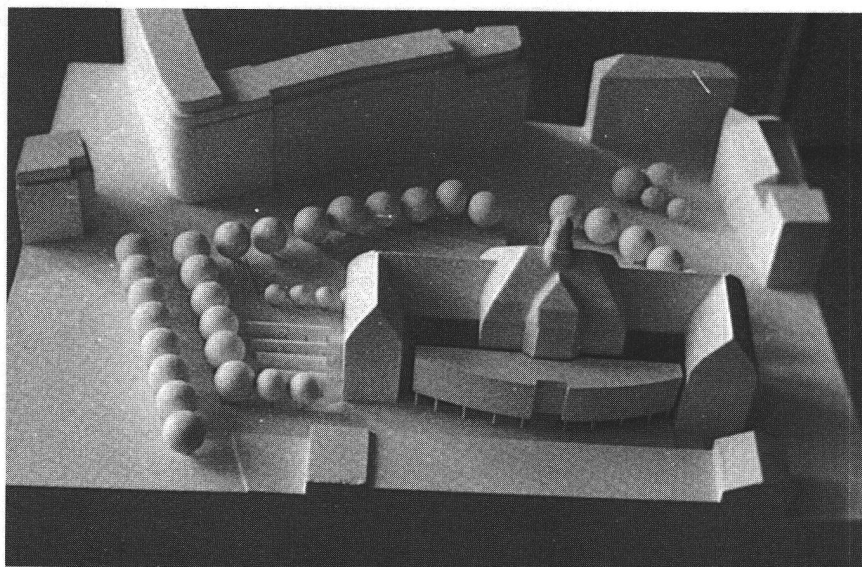
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE LAUSANNE



La maquette
du projet lauréat.

Selon la loi du 12 juin 1984 et celle du 17 septembre 1985 sur l'enseignement secondaire supérieur et la planification scolaire établie par le Département de l'instruction publique et des cultes, l'Ecole supérieure de commerce de Lausanne (ESCL) va recevoir, en août 1991, des élèves qu'elle devra préparer à la maturité du type E. Or le bâtiment de la rue du Maupas n'est pas équipé pour l'enseignement des sciences à cette nouvelle section (biologie, chimie et physique): un bâtiment annexe doit être construit pour cela, dont la réalisation devrait commencer au début 1991.

S'agissant d'une intervention délicate du point de vue fonctionnel (agrandissement

d'un bâtiment à l'architecture très forte, construit avec des matériaux qui ne sont plus utilisés), le Conseil d'Etat a pris la décision d'organiser un concours d'architecture parmi neuf jeunes architectes du canton. A l'issue du concours, le jury a retenu le projet «Alliage» de l'architecte lausannois Marco Ceccaroli et propose au Conseil d'Etat de poursuivre les études en vue de la réalisation de ce projet dont voici, in extenso, la critique:

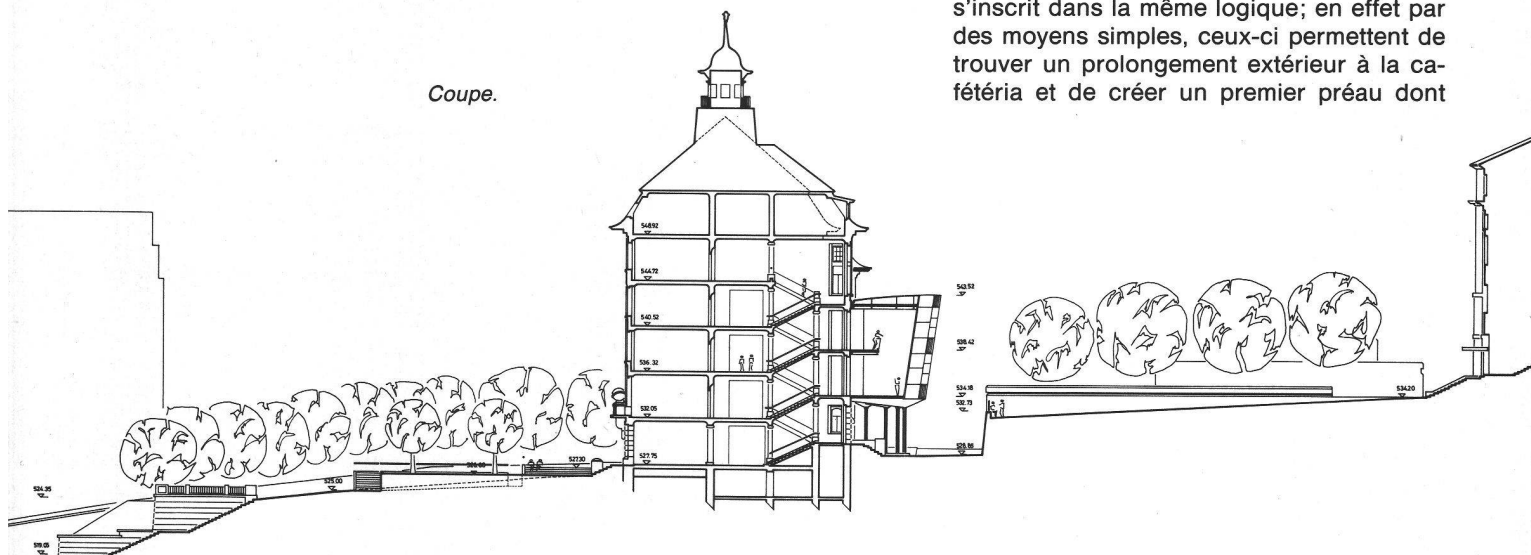
«Il s'agit là d'une proposition très originale par laquelle l'annexe devient partie intégrante du bâtiment existant. En fait, il s'agit d'un ajout, sur deux étages, qui vient se sertir dans le creux de la façade nord. Tout en reconnaissant et renforçant la typologie existante, la nouvelle construction s'affirme, en tant que telle, par la géométrie, le mode de construction et les matériaux utilisés.

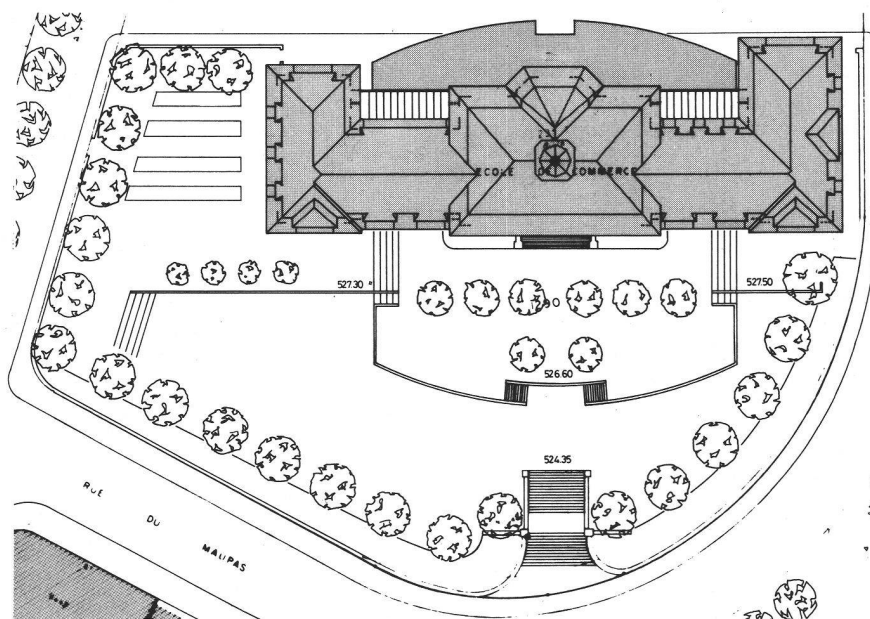
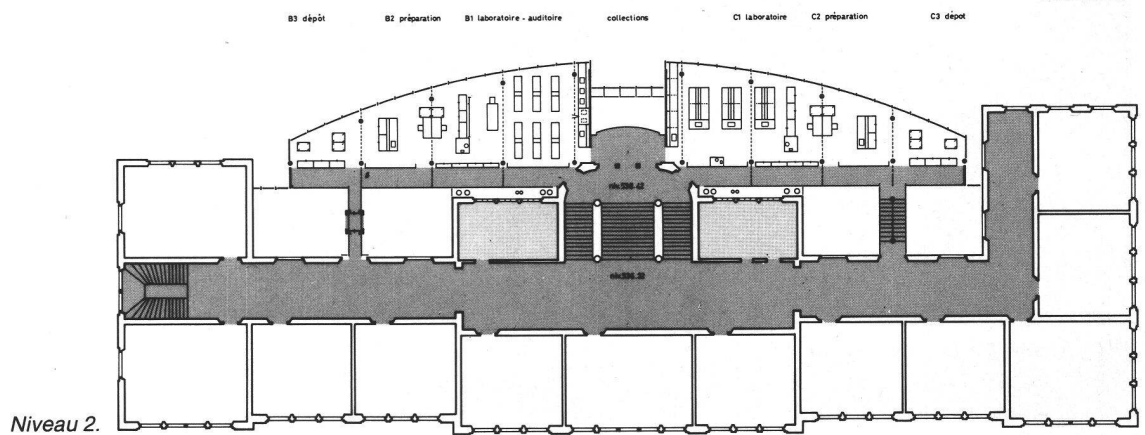
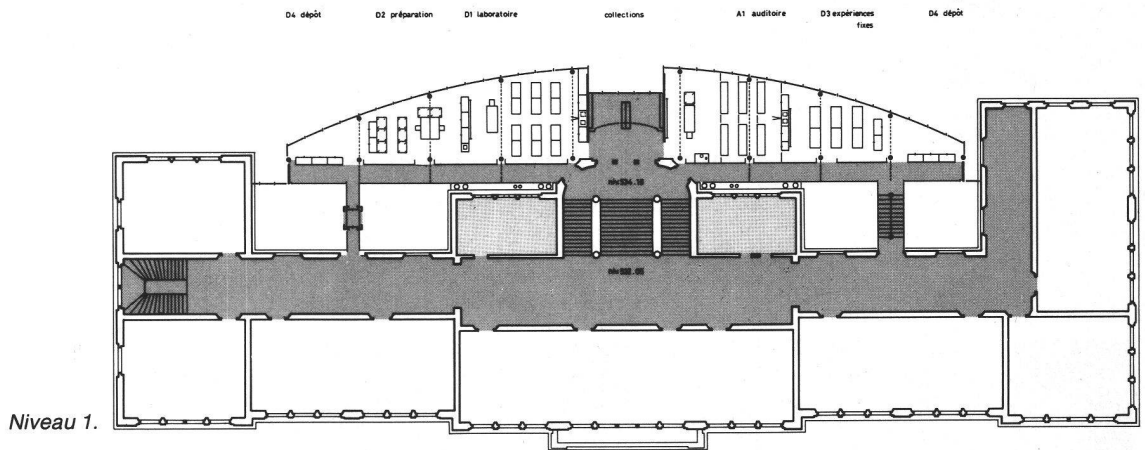
La volonté exprimée par l'auteur de conserver l'image de la façade principale et d'éviter les situations conflictuelles entre nouvelle et ancienne constructions se trouve concrétisée par le projet de façon cohérente et claire. La réponse fonctionnelle qui est apportée au problème est intéressante, notamment en ce qui concerne les déplacements des élèves et des maîtres entre ancienne et nouvelle constructions.

En plus de la simple réponse fonctionnelle, cette proposition apporte un enrichissement considérable au bâtiment existant, par la création d'espaces de dégagement au niveau 0 et de tout un dispositif spatial unificateur, permettant communications et échanges à l'intérieur du bâtiment ainsi complété.

La proposition d'aménagement du préau s'inscrit dans la même logique; en effet par des moyens simples, ceux-ci permettent de trouver un prolongement extérieur à la cafétéria et de créer un premier préau dont

Coupe.



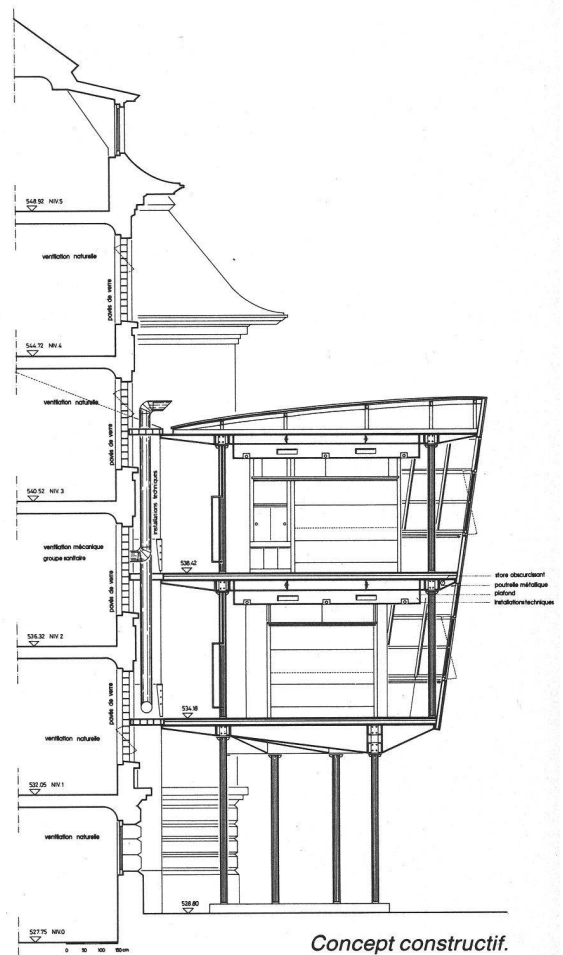


Situation.

l'attrait est immédiat. Cependant, le jury estime que les différences de niveaux entre les terrasses gagneraient à être diminuées légèrement.

Bien que le cube de la partie correspondant au programme du projet soit faible, son cube total est plus élevé que la moyenne, à cause des volumes des vides intérieurs. La constructibilité du projet est bonne. »

A. Antipas,
architecte au Service des
bâtiments de l'Etat



Concept constructif.